

TABLEAU DES COTISATIONS 2018-2019

Pour les adhésions de : Octobre, Novembre et Décembre 2018.

La cotisation sera valide jusqu'au 31 mars 2019.

Frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre

Montant	Taxes	Sous-total
75 \$	11.23 \$	86.23 \$

Frais relatifs à la réinscription au tableau de l'Ordre *

Montant	Taxes	Sous-total
55 \$	8.24 \$	63.24 \$

Ainsi que la cotisation à payer selon votre statut:

	Montant	Taxes	OPQ	Sous-total	Total à payer incluant les frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre	Total à payer incluant les frais relatifs à la réinscription au tableau de l'Ordre
2 Cotisation régulière	273 \$	40.88 \$	27.00 \$	340.88 \$	427.11 \$	404.12 \$
2 Cotisation sans emploi (depuis au moins 8 mois sans travail - AVEC PREUVE)	164 \$	24.56 \$	27.00 \$	215.56 \$	301.79 \$	278.80 \$
2 Cotisation finissant 2 (A2016 ou H2017) **	211 \$	31.60 \$	27.00 \$	269.60 \$	355.83 \$	332.84 \$
2 Cotisation finissant 1 (A2017 ou H2018) **	145 \$	21.71 \$	27.00 \$	193.71 \$		
2 Cotisation aux études à temps plein (avec preuve)	153 \$	22.91 \$	27.00 \$	202.91 \$	289.14 \$	266.15 \$

Important:

- 2 Possibilité de modalités de paiement sans frais ni intérêts.
- 2 Les frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre doivent être payés séparément et ne sont pas remboursables.
- 2 Les cotisations professionnelles sont déductibles d'impôts.

* Pour les anciens membres T.P. ou T.Sc.A. seulement. Ne s'adresse pas aux anciens étudiants affiliés à l'Ordre.

Les Finissants 1 n'ont pas à payer les frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre. Nous tenons compte de la dernière session étudiée pour définir le statut de finissant.

** A = Session d'Automne ; H = Session d'Hiver